

# M

## Marchandisation

### *Catherine Aubertin*

« Les conventions internationales traitant de questions en rapport avec l'environnement sont un formidable lieu d'observation des relations **Nords/Suds**. C'est pourquoi je vais y consacrer mon intervention. D'où leur vient cette vertu ? Du fait qu'elles cherchent à établir une gestion mondiale de la planète dans laquelle chacun aurait sa part de droits, de devoirs ; et donc des responsabilités différenciées, des rôles différenciés, que les conventions ont précisément comme objet de définir. Et puis aussi parce que, concernant directement les relations hommes-nature, elles traduisent des visions du monde très différentes selon les sociétés, celles-ci étant par ailleurs dans des situations très contrastées sur le plan environnemental. Pour caricaturer, on dit généralement que la plus grande partie de la biodiversité et des forêts se trouve au Sud alors que la majeure partie des gaz à effet de serre émane de l'activité industrielle des pays du Nord. Cette façon ramassée de traduire la situation dit tout. Et, en effet, si nous sommes bien tous dans le même bateau par rapport à la crise environnementale, il n'en demeure pas moins que par rapport au **changement climatique** et à la biodiversité, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les cartes ne sont pas distribuées de façon uniforme. D'ailleurs, c'est bien ce qui pose problème quand on parle de **solidarité** et de justice.

De ce point de vue, il importe d'être tout particulièrement clair sur ce dont on parle. Il est beaucoup dit et écrit que la biodiversité et le climat sont des **biens publics** mondiaux. C'est-à-dire, entendons-nous bien, des biens, donc, dont chacun est censé percevoir les bénéfices ! Le doute est permis ! D'où vient cette façon de voir, si ce n'est des pays du Nord ? Pourquoi la mettent-ils en avant si ce n'est parce qu'ils sont parvenus à un niveau de développement tel que, non seulement ils peuvent se préoccuper de l'environnement, mais qu'ils sont obligés de le faire pour pouvoir poursuivre leur croissance. Il faut donc le dire : des termes tels que « biodiversité » et « climat » sont construits certes sur la base de perceptions sociales et institutionnelles, mais surtout sur des **rapports de force** fonction de l'insertion des pays dans l'économie mondiale. Vues à travers ce prisme, biodiversité et climat apparaissent comme des biens de clubs du Nord. Ce sont les pays du Nord qui tracent le chemin : on est en pleine crise ? Eh bien, voilà la solution : le **développement durable**, la croissance verte... ! Voilà comment les contraintes environnementales sont en train de devenir des opportunités de marché et permettent de nouveaux développements du **capitalisme** ! C'est quand-même assez paradoxal ! Il faut donc dire qu'il y a peu de domaines où il y existe vraiment des intérêts généraux, communs, à l'échelle de la planète. Ceux qui paraissent tels sont en fait pris dans des configurations économiques, sociales et politiques qui en font des constructions sociales les reflétant. C'est justement cette contradiction que mettent à jour les conventions internationales.

Il est intéressant de noter que, que ce soit pour la convention climat ou pour la convention biodiversité, on retrouve exactement le même schéma : il y a dégradation de l'environnement ? C'est à cause des défaillances du marché ; les ressources en cause n'ayant pas de propriétaires, elles n'ont pas de prix ; n'ayant pas de prix, elles ne peuvent pas être prises en compte correctement par le marché ; or le marché est le mécanisme par excellence d'allocation des ressources ; il est normal que, ne bénéficiant pas de ses bienfaits, ces ressources soient gaspillées. CQFD ! Cette présentation peut paraître un peu caricaturale, mais il n'en demeure pas moins que ce schéma général rend bien compte du cheminement des négociations menées en vue de trouver une voie de résolution des problèmes. Seule la propriété des ressources est considérée comme le gage d'une responsabilité assumée à leur égard. Donc, les deux

conventions ne vont avoir de cesse de définir des droits de propriété sur les biens qu'elles concernent.

Ce qu'il est important de retenir de tout cela, c'est que les questions d'environnement vont toujours se résoudre par des allocations de **droits**, c'est-à-dire par des formes d'appropriation et de valorisation de la nature. C'est là vraiment le fil directeur de la grille de lecture des deux conventions. En ce qui concerne celle sur la biodiversité, par exemple, regardons la question des ressources génétiques. Leur intérêt industriel potentiel n'étant reconnu que récemment, elles n'étaient jusque là l'objet d'aucuns droits en tant que ressources. La convention sur la diversité biologique s'est bien sûr attachée à y remédier en en distribuant : reconnaissance des droits de propriété intellectuelle, en particulier des brevets, sur les innovations biotechnologiques ; reconnaissance de la souveraineté des États, alors qu'auparavant la biodiversité était un patrimoine commun ; reconnaissance des droits des populations autochtones et locales. Autant de droits, bien sûr, qu'il faut définir. De la même façon, la convention sur le climat a également créé une « marchandise carbone » et a alloué des quotas de droit à polluer que l'on retrouve aujourd'hui dans les programmes de protection des forêts tropicales avec le mécanisme « Réductions des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts tropicales » (REDD). Je vais y revenir.

Ce qui peut paraître étonnant, c'est la facilité avec laquelle cette vision économique, de marchandisation, des éléments du vivant a été adoptée par la majorité des parties, aussi bien au Nord qu'au Sud. Pour le comprendre, il faut examiner de près ce qui s'est passé à Nagoya. Si la réunion de Nagoya a été saluée comme une réussite, c'est essentiellement parce qu'elle a débouché sur la signature d'un protocole – un protocole, c'est quelque chose de contraignant – sur l'accès aux ressources génétiques et sur le partage des avantages découlant de leur utilisation. Ce résultat est à mettre en face des trois objectifs de la convention sur la diversité biologique : sa conservation, son usage durable et, chose un peu bizarre, le partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques. On comprend bien que c'est sur la base de ce troisième objectif que les pays du Nord ont réussi à rallier les pays du Sud. Ceux-ci en effet ont pour principal intérêt de conserver des droits au développement. Et donc de lier conservation et développement. Partager les avantages, c'est, pour les pays du Sud, en finir avec la bio-piraterie, version moderne du pillage du tiers-monde. C'est aussi recueillir les bénéfices de l'exploitation, jusque-là non-rétribuée, des ressources naturelles et des **savoirs locaux** associés à ces ressources lorsqu'une innovation biotechnologique donne lieu à un droit de propriété intellectuelle ou à un produit exploité commercialement par une entreprise du Nord. Certes. Mais, partager les avantages, c'est aussi adhérer à la croyance qu'il existe un marché des ressources génétiques qui alimenterait une nouvelle économie basée sur la connaissance et les biotechnologies, et dont les retombées serviraient la conservation de la biodiversité. C'est-à-dire que si l'on partage les avantages, on accepte qu'il y ait des avantages et donc des droits de propriété intellectuelle sur des innovations biotechnologiques. Alors, qu'enregistre le protocole qui a été ratifié ? Un accord commercial et industriel d'utilisation des ressources génétiques. Nulle référence ici à la conservation, ni à l'usage durable de la biodiversité ! Le protocole permet d'offrir une sécurité juridique aux pays acheteurs et aux pays fournisseurs des ressources génétiques. Un point, c'est tout. Et pour arriver à ce résultat, évidemment, il a fallu faire l'impasse sur un certain nombre de problèmes : affaiblir diverses notions dont la notion de dérivés qui touche à la conception que l'on se fait de la ressource génétique, abandonner l'idée de réformer le code de la propriété intellectuelle (qui est traitée au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), renoncer à l'idée de rétroactivité concernant les collections qui ont été constituées avant la ratification de la convention (les pays africains en particulier demandaient un dédommagement pour les ressources qui avaient été pillées pendant la colonisation). Quant aux savoirs traditionnels associés à la biodiversité, ils sont bien évoqués ; mais le protocole évite soigneusement de les définir, ce qui aurait pu mettre en situation délicate certains pays qui ne reconnaissent pas leurs populations autochtones ; et au premier rang d'entre eux se trouve, évidemment, la France.

Ce protocole n'est bien sûr pas le seul résultat de la réunion de Nagoya. Tout un travail a été fait par ailleurs autour des vingt objectifs qui avaient été retenus, tel celui de mettre 17 % des aires naturelles terrestres et 10 % des aires marines en protection. Mais ce n'est pas sur ces dispositions vertueuses, et certes louables, qu'a été salué le succès de cette réunion. Ce qui a marqué, c'est l'accord commercial. Le protocole a été salué comme un succès parce qu'il fournit un cadre aux échanges commerciaux portant sur les ressources génétiques. Remarquons au passage que cet accord arrive un peu tard, car il n'y a plus grand chose à partager...

Ce qui s'est passé au cours de la négociation sur le climat à Cancún illustre exactement le même processus fait d'appropriation des éléments de l'environnement et de création de marchés. Le protocole de Kyoto qui avait été signé en 1997, je crois, et mis en œuvre en 2005, avait instauré un marché de quotas d'émissions entre les pays historiquement responsables de l'accumulation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre. Les pays du Sud l'avaient aussi signé, mais n'étaient pas concernés par les efforts de réduction. Mais depuis, les choses ont changé ; les pays du Nord mettent comme condition à la tenue de leurs engagements que les pays du Sud participent. Cela s'explique en particulier par le fait que la Chine émet maintenant davantage que les États-Unis. À Cancún donc, chacun attendait les efforts des autres et se renvoyait la balle. Conséquence, ça n'a pas du tout marché. En revanche, comme pour le protocole de Nagoya, ce sur quoi on s'est mis d'accord, c'est sur un mécanisme de financement des réductions des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts tropicales (le REDD). De quoi s'agit-il ? On estime que 20 % des émissions de gaz à effet de serre seraient dûs à la déforestation. Par ailleurs, d'après le rapport Stern et le GIEC, la lutte contre la déforestation serait le moyen le moins coûteux de réduire les gaz à effet de serre. Et puis, cela fait bloc avec la protection de la biodiversité, la promotion des services écosystémiques, la défense des biens publics mondiaux... Et puis, c'est encore de l'aide au développement. Au départ, donc, ce mécanisme REDD était essentiellement conçu comme un mécanisme de financement de la déforestation évitée. Mais, petit à petit, au cours des discussions, il se voit affecter d'autres objectifs, tels que financer la lutte contre la dégradation des forêts, les plantations forestières, la conservation des stocks de carbone et les activités vertueuses des populations forestières. On en arrive à l'idée d'un marché où les pollueurs achèteraient ces efforts de non-émissions (des stocks de carbone non-émis) pour compenser leurs propres émissions. On est donc bien face à un système marchand consistant en un échange de forêts tropicales contre des pollutions industrielles. Plusieurs discours se sont affrontés. Au départ, par exemple, le président Lula refusait que la forêt brésilienne serve de contrepartie aux pollutions américaines. Mais des énormes masses d'argent ont été mises sur le tapis. Ainsi, la loi *American Clean Energy and Security Act* prévoyait que deux milliards de dollars par an pouvaient être offerts comme mécanisme de flexibilité aux industriels américains pour remplir leurs engagements. Cela veut dire que, chaque année, deux milliards de dollars pouvaient servir à acheter des crédits carbone pour compenser leurs émissions. Alors, bien sûr, chacun a fait ses calculs. Pour le Brésil, par exemple, cela donne : nous avons 48 milliards de tonnes de carbone stockées sur les trois millions de km<sup>2</sup> de la forêt, on multiplie par 5 dollars : voilà le résultat. On assiste donc actuellement, dans le monde entier, à une multiplication de « projets » ou de « plans carbone ». Certes, je vais un peu vite. C'est un peu plus compliqué.

Mais il demeure qu'il existe un mouvement général vers l'appropriation et la marchandisation des ressources, y compris du vivant. Il faut étendre le modèle économique fondé sur la propriété, le marché et les prix. Et cela à un point tel que l'on est quand-même dans le monde du fantasme financier ! En effet, quelle est la valeur du marché des ressources génétiques à un moment où les industriels de la pharmacie ont renoncé à aller prospecter au fin fond des forêts tropicales. Ce ne sont plus du tout les molécules miracles des forêts tropicales, surtout associées aux savoirs traditionnels, qui sont recherchées par les industriels. Aujourd'hui, les innovations biotechnologiques ont lieu autour de la chimie synthétique ou, à la rigueur, grâce aux trouvailles faites dans les grands fonds marins. Derrière les ressources génétiques, il y a le fantasme de cette marchandise immatérielle qu'est la connaissance des codes génétiques.

Même constat pour carbone non-émis : quelle valeur pour ce marché ? Dans un cas comme dans l'autre, on se trouve devant des marchandises immatérielles et potentielles. Mais qui, d'emblée, existent comme marchandises sur des marchés financiers ! Il n'empêche que ce qui a été vu comme le succès de Cancún, c'est la mise en place du mécanisme REDD.

Ce que je viens d'exposer illustre ce que Gustave Massiah a appelé la « logique systémique » dominante d'une période<sup>1</sup>. Il a aussi dit qu'il existait toujours une contrepartie « antisystème » à la logique dominante. Une réflexion allant dans ce sens conduit à s'interroger sur la place des sociétés civiles dans ces négociations. Ce n'est pas facile. Il n'en demeure pas moins que la solution qui consiste à faire un forum parallèle, alors que la convention se discute dans un bunker complètement bouclé, n'est pas très judicieuse. On ne peut pas dire que ce soit la meilleure façon d'engager des discussions ! Ne vaudrait-il pas mieux penser à organiser des sommets décalés ? Cela dit, il est important de rappeler que les ONG ont maintenu la pression sur les débats et que cela a eu pour résultat, tant en ce qui concerne la convention biodiversité que celle sur le climat, d'en faire nettement évoluer l'approche. Initialement, les questions étaient posées en termes très techniques, très scientifiques, autour de préoccupations uniquement environnementales (à bases naturalistes pour la convention biodiversité, d'ingénierie pour la convention climat). Et puis, petit à petit, elles se sont élargies de telle sorte qu'en fin de compte, trois grandes priorités ont été retenues : celle du développement d'une nouvelle forme d'économie, l'économie dite verte, à basse teneur en carbone, appuyée sur des technologies robustes et dans laquelle les atteintes à l'environnement seraient intégrées dans les comptes nationaux (c'est la proposition Stiegler) ; celle de l'instauration d'une gouvernance internationale de l'environnement basée sur la reconnaissance des droits de chacun dans le cadre d'une « justice climatique » ; et enfin, celle – qui revient comme un leitmotiv dans toutes les conférences internationales – de l'éradication de la pauvreté.

Il n'est pas sans intérêt de noter qu'avec ces trois priorités, on se retrouve face à un nouvel avatar du **développement durable**, puisqu'on y voit réapparaître les trois fameux piliers autour desquels il est construit : le pilier économique avec l'« économie verte » ; le pilier environnemental avec l'idée de la gouvernance internationale et le pilier social avec l'éradication de la pauvreté. On se pose la question du contenu à donner au développement durable ? Ne peut-on pas dire que l'histoire elle-même se charge de donner la réponse. Et, d'une certaine manière, de valider l'approche.»

### **François Papy**

« Comme Catherine Aubertin, je suis frappé par cette force du mouvement de marchandisation de la nature que l'on trouve dans les forums aussi bien sur la biodiversité que sur la régulation climatique. On va avoir du mal à se sortir de cette façon générale de concevoir l'économie mondiale. On a du mal à en sortir, je pense aussi, parce qu'on ne pose peut-être pas bien le problème. Quand on parle de ressources, on met la nature en boîte et dans tout un ensemble de boîtes. C'est vrai aussi dans la recherche, d'ailleurs. Chaque spécialiste se l'approprie. Ça empêche de se donner la vue d'ensemble nécessaire pour bien comprendre. Ne faudrait-il pas procéder par une autre **approche** ? Ainsi, dire que nous avons atteint les limites pour l'exploitation des ressources que notre planète nous offre est, à mon sens, insuffisant. Dans la remise en cause du fonctionnement de l'économie générale par rapport au caractère limité des ressources, il est un aspect de la question qui n'est pas pris en compte, c'est le fonctionnement des écosystèmes, c'est-à-dire les relations entre les différents éléments. Alors, pour la biodiversité, c'est typique ! La biodiversité, on la coupe en espèces, voire en gènes, c'est-à-dire en morceaux que chacun va s'approprier. Mais ce n'est pas ça, la vie ! La vie, elle est faite des interactions entre les populations (animales, végétales, humaines). C'est donc le fonctionnement de tout ça qui compte. C'est la même chose pour le dérèglement climatique, c'est également une affaire de dysfonctionnement. On a épuisé la moitié des ressources du

<sup>1</sup> Cf. Gustave Massiah sous « **Capitalisme** ».

pétrole, on en a encore la moitié, c'est beaucoup la moitié, on va vite l'épuiser, ça c'est tranquille. Mais avec la moitié, on a déjà complètement déréglé le climat : c'est donc la question du fonctionnement qui est importante, c'est-à-dire celle des interactions entre les ressources. Certes, si l'on veut aborder cette question, il faut changer la conception du rapport que l'humanité a avec la nature. Mais pas seulement dans des termes quantitatifs simples. Cela veut dire qu'il faut cesser d'être en compétition après s'être approprié les choses séparément, mais qu'il faut, au contraire, en passer par la coopération pour les piloter. Le fonctionnement, c'est ça le fond du problème. Je suis bien incapable d'inventer le système économique qui permettrait ce pilotage. Mais quand-même, on a quelques exemples. Comme la certification forestière<sup>1</sup>, par exemple : on a recours aux connaissances qu'ont des populations locales du fonctionnement d'un écosystème forestier pour l'exploiter à bon escient. Et ça, c'est une prise en compte des fonctionnements. »

### **Catherine Aubertin**

« Je voudrais juste continuer à désespérer François Papy. Oui, effectivement, il faut s'intéresser au fonctionnement des écosystèmes. Mais ça y est ! C'est fait ! Et pour le plus grand bien de la marchandisation en marche ! Maintenant, grâce aux « services écosystémiques » qui ont été mis en valeur par le *Millennium Ecosystem Assessment* depuis 2005, ce qui est important, ce sont justement, les services qui sont rendus par les écosystèmes. Et les services qui sont rendus non seulement par les écosystèmes, mais aussi par les populations qui s'occupent de ces écosystèmes. Et se met en place un marché de paiement pour services environnementaux. Voilà, donc tu vois, tu n'y échapperas pas (*rire*). Ce ne sont pas forcément les économistes qui sont en cause : tout le monde est consentant. Mais à chaque fois, moi, ce qui m'étonne quand-même, c'est qu'il y ait si peu d'opposition. À part la Bolivie, à Cancún, qui a fait un éclat en refusant justement de confier ses forêts au marché, il y a de la part des populations une certaine complaisance. Effectivement, il y a l'argent à la clé ! « On va vous payer pour préserver des services écosystémiques ». Voilà ! Et il est rare que cet argent soit refusé. Et il serait bien intéressant de pouvoir décrypter cette situation. »

## **Métamorphose**

### **Pierre Clément**

« Le sens des **mots** est important. Il me semble qu'il y a souvent dans le débat une forme de confusion entre le mot « développement » et le mot « croissance ». Pour le biologiste, ce n'est pas toujours la même chose, je vais prendre un exemple que je prends souvent, c'est le développement de la grenouille ou, plus exactement, la métaphore de la grenouille : l'œuf devient têtard, petit têtard, puis grand têtard, puis grenouille ; et ce que les élèves ont des difficultés à comprendre, c'est que, quand le têtard devient grenouille, il rapetisse, il change de contexte de vie et en changeant de contexte de vie, il diminue de taille, il fait une métamorphose. Et il me semble que là, on a un sens du concept de développement en termes de métamorphose qui désamorce le débat entre croissance et décroissance. Moi, je suis plutôt pour la décroissance, la décroissance soutenable etc. Mais je ne suis pas pour non plus abandonner les termes de **développement durable**, si on ne fait plus cette confusion entre développement et croissance. Le terme croissance est porteur de gigantisme et il me semble que l'on a dit extrêmement de choses pertinentes sur la **radicalité** de la décroissance. Ça justifie l'opinion de plusieurs personnes qui ont conservé développement durable (ou soutenable d'ailleurs, selon l'anglicisme), mais en ayant bien en tête l'idée d'une métamorphose à mettre en route. Le débat est plutôt sur la nature de la métamorphose, en sachant qu'elle peut être capitaliste – avec le développement vert, etc. – ou qu'elle peut être sociale, démocratique en fonction de ce qu'on a essayé de mettre en œuvre. La vraie lutte, elle est là : quelle métamorphose ? »

---

<sup>1</sup> Cf. Norbert Gami sous « **Communautés (locales)** ».

# POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE. VOIX CITOYENNES CROISÉES

*Marcel Jollivet, éditeur scientifique*



**POUR UNE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE JUSTE.  
VOIX CITOYENNES CROISÉES**

*Marcel Jollivet, éditeur scientifique*